Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_143-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

**C_2017_143**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

*L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 58 |

Objet de la délibération:
**Réseau d'enseignement musical et artistique - Tarification applicable à compter de septembre 2017**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Valérie MARCY pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

**ABSENT(S) :**
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

**RAPPORTEUR** : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_143-DE

Le conservatoire de la Dracénie est aujourd'hui fort d'un réseau multi-sites qui fédère sur son territoire 7 écoles de musique, situées sur les communes de : Callas, Draguignan, Le Muy, Lorgues, Salernes, Trans-en-Provence et Vidauban. Il propose un enseignement artistique de proximité en matière musicale et théâtrale, accessible à tous les publics.

Les effectifs 2016/2017 sont de 963 élèves répartis comme suit :

- Callas : 9
- Draguignan : 598
- Le Muy :107
- Lorgues : 94
- Salernes : 41
- Trans-en-Provence : 57
- Vidauban : 57

Ces effectifs représentent une fréquentation totale des classes d'enseignement toutes disciplines confondues de 1634 personnes, ce qui constitue une hausse de 5% du nombre d'élèves inscrits à plusieurs activités.

La répartition de l'origine géographique des élèves est la suivante:

- Draguignan : 43,5%
- Autres communes de la Communauté d'Agglomération Dracénoise : 50%
- Communes extérieures à la Communauté d'Agglomération Dracénoise : 6,5%

Depuis la rentrée dernière, dans le cadre des préconisations indiquées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) relatives au projet d'établissement et au cursus d'enseignement, et en vue de l'obtention de la labellisation « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » (CRI), l'harmonisation des activités et la mutualisation des moyens ont été mis en place, permettant d'offrir 550 heures d'enseignement hebdomadaires sur la totalité des sites. Cette gestion administrative et budgétaire pilotée depuis le conservatoire du Pôle culturel Chabran a pour objectifs principaux de répondre aux attentes d'un public diversifié en proposant une offre de formation (cursus et hors cursus) très large avec 30 disciplines artistiques, et de favoriser le développement de démonstrations et d'animations musicales « hors les murs » au sein des communes membres du territoire.

C'est ainsi que les cursus d'études proposés s'adressent aux tout-petits (dès 5 ans) comme aux adultes, depuis les classes de découverte et d'initiation instrumentales jusqu'au cycle 3 qui permet d'acquérir les connaissances et la maîtrise autorisant une pratique en amateur de haut niveau.

De même, c'est une vingtaine de concerts et d'animations, programmée par le conservatoire d'agglomération avec le concours de l'ensemble des élèves et des professeurs, qui a pu être offerte cette année, non seulement sur la scène de l'auditorium de la Dracénie, mais aussi à l'extérieur au contact direct des populations, et ce, afin de promouvoir l'image de la structure, de permettre aux élèves de se produire plus régulièrement en public et bien entendu de constituer des événements festifs supplémentaires auprès des communes concernées.

Afin de poursuivre la dynamique initiée, la rentrée 2017 verra une nouveauté destinée aux 3-4 ans : la mise en place d'ateliers d'apprentissage de musique selon une méthode récente qui recueille un grand succès dans les conservatoires qui l'ont déjà expérimentée : la méthode SUZUKI.

Dans ce cadre général dont les mesures et les ambitions sont partagées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, il n'est proposé aucune modification des tarifs déjà existants et adoptés en 2016 pour l'ensemble des enseignements offerts, et ce, afin de préserver toute l'attractivité du conservatoire d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_143-DE

Il convient uniquement de fixer des tarifs supplémentaires pour l'instauration de la méthode d'enseignement SUZUKI destinée aux 3-4 ans. Il est proposé une tarification trimestrielle identique à celle déjà applicable pour la classe «Découverte» qui s'adresse aux enfants de 5 ans.

La tarification trimestrielle complète des différentes activités du conservatoire d'agglomération, tous sites confondus, proposée à compter de la rentrée de septembre 2017, est jointe en annexe.

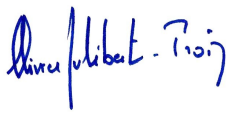
Il convient de noter que les usagers auront à leur disposition les facilités suivantes pour s'acquitter de leurs droits de scolarité :

- fréquence des règlements : mensuelle, trimestrielle, annuelle,
- moyens de paiement : espèces, chèque, carte bancaire,
- modalités pratiques de paiement : sur place au conservatoire d'agglomération du Pôle culturel Chabran, par voie postale, par prélèvements automatiques, par paiements en ligne.

En conséquence et au vu de l'avis favorable émis par la commission Culture réunie le 15 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir approuver les grilles tarifaires ci-annexées.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*